L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 28 AVRIL 1883

PAR JAS. P. GUINAULT.

42 Belles vaches laitières toutes avec veaux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 1er mai 1883, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Esplanade et Broad—

42 Belles vaches laitières, toutes ayant de jeunes veaux.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100 trois mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

N. B.—Aucune vache ne sortira de l'écurie avant que les acquéreurs n'aient rempli les conditions de la vente. 28 av—

PAR VINCENT & CO.

VENTE CONTINUÉE —DES— Restes endommagés du fonds de marchandises de MM. Levy, Loeb, Sheuer & Cie.

PAR VINCENT & CIE., SAMEDI, 28 avril à 11 heures du matin, sans réserve,—Le reste du fonds de marchandises endommagées dans le magasin au coin des rues Magazine et Commune.

Conditions—Comptant. 27 avril—2t

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie. Quincaillerie. Succession de Valsin Emshen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 36 rue Royale.—MARDI, 1er mai 1883, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 290 rue Decatur, en re Dumaine et St Philippe, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié indivise du contenu d'un magasin de quincaillerie, au No 290 de la rue Decatur, conformément à l'inventaire.

Conditions—comptant sur les lieux.
19 av—19,26,1 mai

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de James R. Hughes.

No 7682—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, 38 rue Royale—En vertu d'un arrêt de l'hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 24 mars 1883, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse Barrett, débarcadère du bac d'Alger, Cinquième District, SAMEDI, 28 avril 1883, à midi et demi, pour le compte de la dite succession.

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'îlet No 24, Cinquième District de cette ville, borné par les rues Lavergne, Verret, Peter et Delaronde; le dit terrain est désigné par le No 9, et mesure 50 pieds de façade rue Lavergne, sur une profondeur de 109 pieds 4 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 8; et 92 pieds 8 pouces et 9 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 10; et 34 pieds 4 pouces 5 lignes à l'arrière—le tout mesure française. Les améliorations consistent en un cottage double désigné par le numéro municipal 34 rue Lavergne.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit (ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur). Les taxes dues et exigibles cette année courante seront assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 mars—7,14 21,28 avril

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente très importante de la saison, de propriétés Propres à des exploitations commerciales, Propriétés de choix et situées centralement.

Magasins en briques à quatre étages, situés RUE DU CANAL, entre Carondelet et Baronne; RUE ST-CHARLES, entre Gravier et Union; RUE PERDIDO, entre Carondelet et St-Charles; et le coin nord-ouest des Rues ST-CHARLES et UNION.

Toutes ces propriétés sont des emplacements de commerce et des carrés d'îlet dans les **Troisième et Sixième Districts**

A crédit, à des conditions faciles et à longues échéances.

Succession de Wm. M. Goodrich.

No 2330—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, C. E. Girardey, crieur, bureau: 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, à la date du 10 février 1883, et un autre arrêt daté du 6 février 1883, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, d'une très grande valeur commerciale, savoir:

1° Le magasin en briques à quatre étages, No 154 de la rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, et dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de façade rue du Canal, sur environ 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant en arrière à une allée s'ouvrant sur Baronne, allée sur laquelle la propriété mesure 21 pieds 4 pouces en pied américain. La propriété a sur l'allée un droit de servitude en commun avec les autres bâtisses attenantes.

La propriété est contiguë à la maison de banque de l'ancienne "New Orleans Savings' Institution" et est presque vis-à-vis du grand magasin de tissus de D. H. Holmes. C'est une des propriétés les plus attrayantes et les plus centralement situées pour les affaires qui soient sur le grand boulevard. Elle est vendue sujette à un bail à M. Wm. Gregg, expirant le 30 septembre 1883, aux taux de $2100 par an. Anciennement elle rendait un revenu annuel de $4800.

2° Le magasin en briques, à quatre étages, No 53 rue St-Charles, dans le Premier District, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Gravier et Union. Le terrain est désigné par le No 3 sur un plan de Hedin & Schönfeld, architectes, en date du 2 avril 1854, et déposé au bureau de Thos. Layton, notaire, en cette ville selon le plan No ... dans le livre des plans No 1, et d'après lequel le dit terrain mesure 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles sur 24 pieds 5 pouces de profondeur de chacun des côtés qui le séparent des terrains Nos 2 et 4; et mesure 21 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne inférieure.

Les améliorations consistent en un grand magasin à quatre étages en briques, solidement construit, ayant une belle devanture, avec escalier conduisant aux étages supérieurs et arrangé de façon à permettre à plusieurs personnes d'occuper la bâtisse.

La propriété est bien connue comme l'ancien et populaire établissement d'armes et dépôt de sport de M. Richard Rhodes, à qui elle est louée jusqu'au 1er septembre 1883, au taux de $1500 par an; elle sera vendue sujette à ce bail.

3° Cet emplacement de commerce bien situé et recherché formant le coin nord-ouest des rues St-Charles et Union, le magasin à quatre étages en briques, No 61, rue St-Charles, dans les mêmes district et carré que la propriété décrite en second lieu.

La propriété est désignée par le No 6 sur un plan des architectes susnommés [illegible]

Les améliorations sont aussi un magasin en briques à quatre étages, solidement construit [illegible] le dépôt de machines de M. L. W. Miller, à qui il est loué jusqu'au 1er octobre 1883, au taux de $1500 par an.

4° Le magasin spacieux et solidement construit, en briques, à trois étages, No 9 rue Perdido, dans le Premier District, de cette ville, et dans le carré d'îlet borné par les rues Perdido, Union, St-Charles et Carondelet. [illegible]

5° Le carré d'îlet situé dans l'ancienne ville de Jefferson, faubourg Avart, désigné par le No 51, maintenant le Sixième District de cette ville. [illegible]

6° Un autre carré d'îlet situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Claude, Louisa, Tonti et Verte, [illegible]

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs; la partie à crédit à un, deux et trois ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour recouvrer les billets. [illegible]

Les actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 avril—7 14 21 28 mai 5 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Jas. M. Breen vs. Andrew J. Dowdey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7119—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 30 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le lot de terre numéro trois, dans l'îlet numéro cent quinze, borné par les rues Annunciation, Terpsichore, Constance et Melpomène. Le dit lot mesure soixante-dix sept pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de cent soixante pi de avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Les deux lots de terre numéros cinq et six de l'îlet numéro deux cent soixante-six, borné par les rues Baronne, Brainard, Joséphine et St. André. Les dits lots mesurent ensemble soixante-quatre pieds dix pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent trente et un pieds sur un côté et de cent trente-six pieds sur l'autre côté. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No 507 de la rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28avril—28—5, 12, 19, 26, 30 mai.

Jas M. Breen vs Andrew J. Dowdey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7119—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le MERCREDI, 9 mai 1883, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° A 10 heures du matin, au No 36 de la rue Melpomène. Un lot de meubles de maison, d'effets mobiliers, se trouvant au dit local.

2° A 11 heures du matin, au No 507 rue Baronne, tout le bois et matériaux pour construire, se trouvant devant ou dans le dit local.

Aussi, un mulet et un wagon.

Le tout conformément à un inventaire enregistré au bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—28—4, 9 mai.

Emile Bouny vs Henry Mode.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 8192.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 30 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberty, Melpomène et Terpsichore, désigné par le numéro dix-sept de l'îlet numéro quinze sur un certain plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, le 1er jour d'avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville, mesurant trente et un pieds de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Ledit propriété a été acquise par le défendeur de Wm. F Kagel, conformément à un acte passé pardevant O. Morel, notaire, le 20 mars 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 av—28,5,12,19,26,30.

Henry Frellsen vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,362.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 30 mai 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Avart, ci-devant la ville de Jefferson, maintenant le Sixième District de cette ville, et désigné comme le carré numéro cinquante-neuf, sur un plan dressé par Harsog, voyer, le 18 mai 1852, et déposé dans les bureaux de la dite ville de Jefferson, une copie duquel est annexée à l'acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 3me jour de mars 1873, en vertu duquel le dit McGehee a acquis la dite propriété de Joseph W. Peap. Le dit terrain mesure deux cent soixante-dix pieds de façade rue St-Charles; trois cent cinquante-trois pieds onze pouces rue Prieur; deux cent cinquante pieds de façade rue Bourbon ... et deux cent trente-trois [illegible] rue Somat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—5,12,19,26,30 mai

VENTE GRANDE ET IMPORTANTE

Par le Shérif de la paroisse d'Orléans, d'un assortiment vaste et varié de Tabacs à fumer et à chiquer, des meilleures qualités sur le marché;

Aussi, d'un grand assortiment de Cigares du pays (de l'Est), de diverses marques, les plus fines y comprises.

Le tout dans leurs propres paquets, dans le procès de

A. S. Valentine & fils vs. Gillet Brothers, No 8447.

Penn & Bison vs Gillett Brothers, No 8447,

—Et—

Holzmann Deutschberger & Cie., vs. Gillet & Bros. No 8419.

Forster Wilson & Co. vs Gillet & Bros, No 8480.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de quatre ordres de vente dont deux en date du 23 avril 1883, et l'autre en date du 24 avril 1883, et le dernier en date du 26 avril 1883, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les susdites affaires, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 28 avril 1883 à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A son entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Un grand assortiment de tabacs variés pour chiqueurs et fumeurs, et de cigares; le tout selon un inventaire sur liasse dans mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus nommées.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 avril—24,25,26,27,28

Mme C. E. Graham vs. Nahum (L. Kruz).

VINGT-TROISIEME COUR JUDICIAIRE de District pour la paroisse Iberville. No 189.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Vingt-troisième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Iberville, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 28 avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement la ville de Jefferson et paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans cette partie qui est communément connue comme Faubourg Avart, désignés comme les numéros quatorze, quinze, seize et dix-sept de l'îlet numéro trente-huit, qui est compris entre les rues Plaquemines, Chestnut, Soniat et Dufossat, conformément au plan du dit Faubourg Avart dressé par W. Forshey, voyer, et déposé pour référence en l'étude de C. C. Le Breyer, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans. Les dits lots se touchent, et les lots numéros quatorze et quinze mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Plaquemines. Le lot numéro seize mesure trente-et-un pieds à la dite rue Plaquemines et le lot numéro dix-sept mesure trente pieds de face à la dite rue Plaquemines sur une profondeur, à chacun d'eux dits lots, de cent douze pieds, entre lignes parallèles.

Le lot numéro dix-sept forme l'encoignure des rues Plaquemines et Dufossat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—27 avril 3 10 17 24 28

Samuel Flower, Administrateur, etc. versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes [illegible]

La dite portion ou morceau de terre comprenant le tout du lot No 6 du dit îlet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante [illegible]

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé par devant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 3 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 mars—28 4. 11, 18, 25, 28 avril.

La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. I meurice Byarlett, Bimes, le même vs. le même.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1446, 1436, 2985—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 avril—17,21,28—5,12,17mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TRÈS GRANDE VENTE —DE— Propriétés améliorées et bien situées dans le Premier et le Deuxième Districts, Comprenant des magasins en briques, rue Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Six magasins en briques et résidences, coin N.-E. des rues Tchoupitoulas et Julie.

Résidence en briques rue Bassin, entre Gravier et Perdido.

Résidence avec jardin, rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine,

Et une résidence en briques rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

Dans l'affaire de Chrétien V. Reichel et als. vs. Henry Philip Cazar et als. Pour opérer un partage.

No 8052—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en cette ville, conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 10 avril 1883 et signé le 14 avril 1883, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre, situé dans le Faubourg Ste Marie, en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier étant la moitié d'un certain morceau de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député-voyer de ville, en date du 30 août 1830, et annexé à un acte de partage, entre David et Thos Urquhart, passé pardevant Wm. Christy, alors notaire pour cette paroisse et pour cette ville, le 19 septembre 1832, laquelle portion ou morceau de terre ci-dessus mentionné, mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 62 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent le magasin en briques à 3 étages désigné par le No 66 de la rue Commune, qui fait face aux magasins de MM. Flash, Preston & Cie., et à deux portes de MM. Harsche [illegible] & Bro; lequel morceau ou portion de terre ci-dessus décrit a été acquis par Pierre Gaune par achat de Mlle F. Labatut, comme il appert en se référant à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, alors notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre 23, folio 467, 17me jour de janvier 1867, et que la dite Mme Vve Pierre Gauné avait hérité de son mari le dit Pierre Gauné.

2° Une certaine partie ou portion de terre située dans le Faubourg Ste-Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier, étant la moitié d'un morceau de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député voyer de la ville, en date du 13 août 1832, annexé à un acte de partage entre David et Thomas Urquhart, passé pardevant Wm Christy, anciennement notaire en cette ville, le 19e jour de septembre 1832; laquelle dite partie ou portion de terre mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune sur environ 62 pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent un magasin en brique à 3 étages désigné par le No 68 de la rue Commune, loué au locataire actuel jusqu'au 30 septembre 1883 à raison de $720 par an—Et la susdite propriété a été acquise par Pierre Gauné par achat de Geo. Urquhart, comme il appert en se référant à un acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre 72, folio 167 et que la dite Vve Pierre Gauné a hérité de son mari Pierre Gauné.

3° Une certaine partie ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Commerce et Notre-Dame, ayant au pied américain 131 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas; 50 pieds 10 pouces de profondeur et de façade à la rue Julie; 106 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne opposée et 130 pieds 5 pouces dans le fond, d'après un plan dressé par George F. Dunbar, voyer de l'ancienne deuxième Municipalité, en date du 25 octobre 1844, lequel dit plan a été déposé comme plan No 173, en l'étude de Michael Hahn, alors notaire en cette ville.

Etant la même propriété qui a été acquise par feu Pierre Gauné par achat de J. M. Lapeyre, comme il appert pleinement en se référant à un acte de vente du même passé pardevant E. G. Gottschalk, alors notaire en cette ville, le 26e jour de mars 1857, lequel acte a été enregistré dans le livre de transfert, livre 71, Folio 69, et que ladite Mme Veuve Pierre Gauné a hérité de feu son mari Pierre Gauné.

Les améliorations comprennent une rangée de magasins et résidences en briques à trois étages, solidement construits, formant le coin des rues Tchoupitoulas et Julie. Ils sont connus par les Nos 144, 146, 148 et 150 de la rue Tchoupitoulas, et sont occupés par différents locataires au taux mensuel de $115. Comme emplacement pour manufactures ou pour entrepôt, cette propriété mérite de fixer l'attention des capitalistes.

4° Un certain morceau de terre situé dans la Municipalité No 2 et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Jos. Pilié, alors voyer en cette ville, en date du 1er juillet 1828, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Boswell, anciennement notaire en cette ville, en date du 12 juin 1830. Le dit morceau de terre mesure, au pied français, 33 pieds 2 pouces de face à la rue St. John, maintenant Bassin, entre Gravier et Perdido, sur une profondeur de 118 pieds 9 pouces [illegible]

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et à deux corps de logis [illegible] Etant la propriété acquise par feue Mme Pierre Gauné, par achat de José Marca Cabalero [illegible]

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Remparts et Ste-Anne [illegible]

Le dit morceau de terre étant composé, en premier lieu: Deux lots faisant face à la rue St. Claude, achetés par C. Ladoix de François Lesyaix, conformément à un acte pardevant le même notaire, en date du 1er février 1859 [illegible]

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
21 avril—24, 28 avril—5,12,19 et 26 mai

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de choix. Propriété sur l'Avenue St-Charles, entre Delachaise et l'Avenue de la Louisiane. Succession de feue Mme Hannah Jane Conrad.

No 6414—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Deux habitations sucrières situées dans la paroisse Iberville, Louisiane.

Dans la succession de la susdite Mme Hannah Jane Conrad et de Francis B. Conrad vs. Mme Marian N. Collins et als.

No 8077—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 mars 1883, et rendu dans la succession de feue Mme Hannah Jane Conrad et als., conformément à un jugement rendu par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 21 mars et signé le 26 mars 1883, dans l'affaire de Francis B. Conrad vs. Mme Marian N. Collins et als., la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La jolie résidence en bois, à deux étages, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'îlet borné par les avenues St Charles et Louisiane, les rues Delachaise et Carondelet. La propriété comprend un lot de terre désigné par le No 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, en date du 31 juillet 1861; conformément audit plan ledit lot mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, et une autre portion de terre touchant le lot ci-dessus décrit; étant une partie du lot No 13, conformément audit plan et mesure 15 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse en bois à deux étages, élégante et de construction moderne, retirée de la rue, qui offre un espace pour un parterre en face et un jardin de côté, ayant galerie double de façade, corridor et deux salons, cabinet, lieux d'aisance en porcelaine au rez-de-chaussée, corridors et six appartements à coucher, chambres à bain au premier, gaz et eaux doubles.

Le terrain est couvert d'un luxuriant ombrage, a une jolie pelouse et est planté d'arbres fruitiers; son voisinage est très pittoresque et bien choisi, les résidences des honorables J. D. Houston, W. S. Campbell, A. J. R. Landauer, J. L. Harris, Jos Bowling et John Henderson Jr. s'y trouvent à proximité.

2° L'Habitation Gravier—Un morceau de terre très productif, situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans la paroisse Iberville, à l'endroit appelé Manchac Point. Ledit morceau mesure 2 arpents de face au fleuve Mississipi, avec toute la profondeur qui y appartient, et est borné au-dessus par la terre maintenant ou anciennement appartenant à Auguste Christine, et au-dessous par la terre de Mme Anne A. Towles.

Le morceau de terre est établi et cultivé comme une habitation sucrière et est supposé avoir à peu près 549 arpents de superficie, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, une sucrerie en briques et en bois avec une machine à vapeur et moulin à canne, équipage, bacs, purgerie, etc.

Avec l'habitation, il sera vendu toutes les souches de canne qui s'y trouvent. Il y a une forêt épaisse couverte de cyprès. La terre n'a jamais été inondée et est considérée comme une des plus sûrement située sur le fleuve et dans la région sucrière. Il s'y est fait 359 boucauts de sucre avant la guerre. Elle est contiguë à l'habitation de feu Joseph Angier.

3° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, à une courte distance de la propriété précédemment décrite, à environ 6 arpents au-dessus, mesurant 3 arpents de façade sur le fleuve Mississipi avec la profondeur qui y appartient, ce qui donne au terrain une superficie de 75 arpents, plus ou moins, et est borné par des terres supérieures possédées par Mme Anne A. Towles et des terres inférieures possédées par A. Wilbert.

De plus amples renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1/3 comptant, le reste à un et à deux ans de crédit, en paiements annuels égaux pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, et divisés selon l'intérêt des différents héritiers, et portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour recouvrer le montant des dits billets en partie ou en totalité. Les améliorations devront être assurées, la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication comptant, au moment de la vente, sera exigé des acquéreurs.

Les actes de vente par devant Saml Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 mars—31—avril 7,14,21,28—mai 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour bâtir, dans la partie inférieure du 6e district. Un quart d'îlet entier, à l'angle Sud-Ouest des Avenues St Charles et Louisiana.

Succession de feu Charles H. Churchill.

No 6062.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, dans la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

L'emplacement de choix pour résidence, près des demeures de MM. Johnson, Bowling, Harris et Campbell; ayant une admirable vue sur les Avenues St Charles et Louisiana, comprenant un quart d'îlet.

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Plaisance, faisant autrefois partie de la paroisse Jefferson, formant maintenant le Sixième District de la Ville-Orléans, dans l'îlet No 22, borné par les Avenues St-Charles et Louisiana, et les rues Carondelet et Delachaise, mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Louisiana, sur 1 5 pieds 10 pouces de profondeur et façade à l'avenue St. Charles, et formant l'encoignure des Avenues St Charles et Louisiana. Aussi les Quatre lots de terre contigus au terrain ci-dessus, et désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 d'après un plan dressé par Benj. Buisson, voyer de la ci-devant ville de Jefferson, en date du 3 mars 1848 et déposé en l'étude de Pipilaux, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 135 pieds 10 pouces de profondeur. Les quatre lots mesurant ensemble une façade de 135 pieds 10 pouces sur l'Avenue St-Charles sur une profondeur et face à l'Avenue Louisiana de 180 pieds, entre lignes parallèles. Ces terrains constituent un quart de l'îlet, qui, avec la plupart sur chacune des magnifiques Avenues ci-dessus et forment un admirable emplacement pour des résidences de premier ordre.

Conditions—Un quart ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs répartis également pour chaque année, lequel crédit garanti par hypothèque et le privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas où il faudrait poursuivre en justice pour le recouvrement des dits billets. Il sera exigé un dépôt de dix pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 mars—21—avril 7,14,21,28 et 5 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange et du Produce Exchange.

Banc dans l'Eglise Presbytérienne.

Succession de Thos. Lyttleton Lyon.

No 8,243—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—JEUDI 10 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 23 avril 1883 rendu dans l'affaire de succession ci-dessus, les valeurs suivantes, savoir:

1. Une action du capital de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans.
2. Une action du capital du Produce Exchange de la Nlle-Orléans.
3. Le droit au banc No 62 dans la première Eglise Presbytérienne de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant, avant le transfert.
27 avril—18 av—5,10 mai.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 5731—Dans l'affaire de A. G. Nicolopolo sollicitant une monition. L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ceci peut concerner, salut:

Attendu que A. G. Nicolopolo a acheté à une vente publique, faite par C. E. Girardey, encanteur pour la paroisse d'Orléans, le 10me jour de mars 1883 en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, l'un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, adressé à C. E. Girardey, encanteur pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feue Mme Mathilde Masson, femme de William A. Bell, No 5731, du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite [illegible]

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qu'elles aient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci-après décrite [illegible]

A. G. Nicolopolo, [illegible] moyennant la somme de seize mille piastres ($16,000) comptant.

Description de la propriété telle qu'elle apparaît de l'acte de vente, enregistré au bureau des Aliénations, le quatorzième jour de mars 1883. Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Canal, Télémaque, Cortez et Gasquet, mesurant deux cent soixante dix sept pieds un pouce et une ligne (277'1"1'") faisant face à la rue du Canal et à la rue Gasquet, et trois cent dix-neuf pieds huit pouces et six lignes (319'8"6'") faisant face aux rues Télémaque et Cortez.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 3 avril 1883.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
(Signé) B. A. LUMINAIS, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 avril—7,14,21,28, 5 mai

Tombes et Fours à vendre

DANS le cimetière St. Louis, rue Esplanade. Construction de TOMBES en marbre et en briques à des prix modérés; réparation de tombeaux à des prix également modiques; aussi à vendre, une tombe en granit à très bas prix.
S'adresser à FLORVILLE FOY,
No 63 des Remparts No 83.
20mars—Sa—Dim.Mer.Ven.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE —DE— Propriétés de prix et augmentant considérablement de valeur, Situées de chaque côté de la rue du Canal et dans les rues Douane, Palmyre, Gasquet, Broad, White, Baudin, Gayoso, Dupré, Solomon, Napoléon, Alexandre, St John et St-James, Ainsi que sur les lignes des Chemins de fer et de "cars" urbains de la rue du Canal, —Et— nominalement la résidence-palais de M. W. A. Bell, Egalement, L'Eglise du Sacré-Cœur, bâtie récemment. Succession de Mme Mathilde Masson, femme de William A. Bell,

No 5731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet. —SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C, pour la Paroisse d'Orléans en date du 16 janvier 1883 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trente trois terrains de choix pour bâtir comprenant l'îlet entier moins trois lots bornés par les rues Broad, White, Banks et Baudin, mesurant 255 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Broad, 257 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 503 pieds et 5 lignes de face à la rue Banks, et 394 pieds face à la rue Baudin bien remblayés et entourés de barrières, avec les rues Broad et Commune coquillées et à trois îlets des chars urbains de rues Canal et Commune et à un îlet de l'Hôpital de Marine, propre pour résidence, affaires ou de manufactures.

2° Vingt huit lots pour bâtir, comprenant l'îlet entier borné par les rues Banks, Dupré, White et Palmyre, mesurant 282 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre, et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Dupré et White.

3° Vingt-deux lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Gasquet et Palmyre, entourés de barrières et bien élevés, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Dupré et Gayoso, et 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Gasquet et Palmyre.

4° Vingt-six lots de choix pour bâtir, comprenant l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet Alexandre et Napoléon, mesurant 314 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Napoléon et Alexandre, bien remblayés et entourés de barrières, et ayant deux jolis cottages en bois faisant face à la rue du Canal. Les trottoirs sont ornés d'arbres touffus et le reste du terrain est disposé en parterre.

Le voisinage de la propriété des deux côtés de la rue du Canal est bien bâti et occupé par des familles respectables. La maison est à proximité de la magnifique résidence de M. M. Escobal.

5° Ce magnifique site pour résidence et lots de choix pour bâtir, rue du Canal comprenant l'îlet entier moins deux lots, bornés par la rue Canal, Douane, St. James et St John, mesurant 278 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à les rues du Canal, 324 pieds à la rue de la Douane, 303 pieds 4 pouces à la rue St-John et 313 pieds 4 pouces à la rue St. James.

Cette propriété est entourée d'une barrière bien remblayée et partiellement améliorée, avec une jolie résidence-cottage en bois, récemment construite. Elle se trouve à trois îlets de la résidence-palais de M. W. A. Bell.

6° Vingt deux lots de terre comprenant l'îlet entier borné par les rues Banks, Baudin, Clark et Génois, mesurant 277 pieds 1 pouce et 2 lignes à chacune des rues Banks et Baudin et 319 pieds 6 pouces et 6 lignes à chacune des rues Clark et Génois.

7° Vingt-huit lots de terre, comprenant l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Napoléon et Solomon, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes à chacune des rues Solomon et Napoléon.

8° Vingt-six lots pour bâtir formant l'îlet borné par les rues Banks, Palmyre, Génois et Télémaque mesurant 319 pieds 8 pouces et 9 lignes à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes à chacune des rues Télémaque et Génois, à un îlet de la résidence-palais de W. A. Bell.

Les personnes dont les moyens sont modérés et qui cherchent des sites pour y bâtir, avec vente étendue pour paiement [illegible] [illegible]

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur, et la portion à crédit à un et deux ans, en pour des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Un dépôt de 10 pour cent, au comptant, sera exigé au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 mars—31,7,14,21,28 av,5 mai

Deux jolies maisons-cottage. Rue Esplanade et Chemin du Bayou, coin de la rue Rocheblave, en face des résidences de MM. Soulé, Benachi, Lanaux et Ponts.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs—Bureaux, rue Carondelet No. 10—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

Ces maisons-cottage bien bâties et parfaitement améliorées, formant le coin des rues Esplanade et Rocheblave et Chemin du Bayou, dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Rocheblave et Tonti.

Ces propriétés sont construites sur de grands terrains ayant, chacun 30 pieds de façade sur la rue Esplanade et le Chemin du Bayou, en plus de profondeur et façade rue Rocheblave, ayant d'environ 120 pieds, sur une profondeur, mais sur le côté d'environ 80 pieds, plus ou moins.

Les améliorations sur chaque terrain comprennent un cottage joli et confortable, d'un étage, avec une cuisine en bois, à deux étages, citerne, etc.

La bâtisse du coin est louée jusqu'au ... un total de $420 par an.

L'autre propriété n'est pas louée mais peut être occupée immédiatement. Leur voisinage est un des plus respectables et des plus pittoresques de cette avenue.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit à 1, 2 et 3 ans, pour des billets garantis par hypothèque spécial et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. Les taxes de 1883 seront assumées et exigibles en 1883 seront au prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication sera exigé.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 avr—14 17 21 24 28 et jour

Une jolie maison-cottage. Rue Dumaine, 383, entre Johnson et Galvez.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, —Bureaux, rue Carondelet, 10.—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

La maison-cottage, jolie et confortable, à un étage en briques et en bois, désignée par le No 383 de la rue Dumaine, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Johnson et Galvez. Le terrain mesure 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 81 pieds, entre lignes parallèles.

La maison a six appartements bien aérés—une entrée latérale pour voiture, jardin, parterre; elle peut être occupée immédiatement. Son voisinage est respectable et tranquille; les chars de la rue Dumaine passent devant.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit de 1 et 2 ans, garantis par lien du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. Les taxes de 1883 du jour de la vente seront assumées par l'acquéreur sur le prix d'adjudication; 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14avril—14, 15, 21, 28, 25 au jour.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Résidence de Choix en Bois No. 401 rue Joséphine, Au coin de la rue Brainard, Avec terrain 95 par 130 pieds.

Succession de feu John S. Ludlow.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Docket No. 7,605.

A LONG TERME! A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 12 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 18 avril 1883, No. 7,605 du Docket pour le compte de la succession de feu John S. Ludlow, décédé, à l'encan, il sera vendu

Trois certains morceaux de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, St. Andrew, Brainard et Baronne, désignés par les Nos 1, 2 et 3, qui ensemble mesurent chacun 31 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain; le lot No 1 formant le coin des rues Joséphine et Brainard. Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, à deux étages, recouverte en ardoises, avec dépendances à deux étages, jolies, recouvertes en ardoises, désignée par le No. 401 de la rue Joséphine, et contient corridor au premier étage et au rez-de-chaussée, salons doubles, cuisine, etc., chambre à repasser, environ 5 ou 6 chambres à coucher, la bâtisse principale a le gaz partout, grande cave, hangar, grand jardin, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt du jour de la vente et toutes les autres clauses usuelles de garantie, y inclus hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, transfert de la police pour couvrir le paiement des portions à crédit, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets; la clause de non aliénation, avec une estimation, l'obligation des taxes dues et exigibles en 1883 [illegible] et un dépôt de 10 0/0 sur le montant de la vente sera exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14avril—11, 14, 21, 28—5, 12mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de Grande Valeur —SITUÉES DANS LE— Premier et Deuxième District.

RUE POYDRAS (côté Sud). No 232 Rue Poydras, encoignure de la rue Dryades. Bâtisse en briques à trois étages.

RUE ST-PIERRE. No 64 rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale. Résidence en briques à deux étages, pour famille.

RUE TOULOUSE. No 45 rue Toulouse, entre Royale et Chartres. Belle résidence en briques à deux étages.

No 39 rue Toulouse, entre Chartres et Royale. Grand magasin en briques, à trois étages.

No 102 rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. Résidence de famille, de choix.

Rue Toulouse entre Dauphine et Bourbon. Lot de terre vacant, attenant à la propriété ci-dessus.

RUE ROYALE. Nos 143 et 145 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse. Deux résidences en briques, à trois étages,

Succession de veuve Raymond Locoul

Laura Locoul vs Vve R. R. Locoul, tutrice naturelle et als.

No 6955 - Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1883 et signé le 2 avril 1883, dans la susdite affaire, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Poydras, côté sud, Dryades, Lafayette et Baronne, formant le coin des rues Poydras, côté sud, et Dryades, et mesurant, au pied américain, 27 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Poydras, côté sud, sur une profondeur et façade rue Dryades de 113 pieds et 6 pouces.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, occupée comme buvette au rez-de-chaussée. Il y a 6 chambres aux étages supérieurs, ainsi une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises, ayant en tout 12 chambres et des galeries latérales, cabinets d'aisance, citerne, etc. La cour est pavée en briques: il y a le gaz partout.

Etant la propriété acquise par la Vve R. Locoul, de la succession de E. F. Rocher, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1856, par l'Hon. Cour Civile de District, 4me District Judiciaire pour la Paroisse St-Jacques, enregistré au bureau des transferts le 16 avril 1856, livre 70, page 52.

Cette propriété porte le numéro municipal 232 de la rue St-Poydras, et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $75 par mois, payable mensuellement.

DEUXIEME DISTRICT.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet compris entre les rues St. Pierre, Toulouse, Bourbon et Royale, désigné, mesurant, au pied américain, 33 pieds 11 pouces de façade rue St. Pierre, sur une profondeur de 64 pieds 5 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en briques, couverte en ardoises, et une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises et attenante. Il y a une cuisine, le grand salon et une salle à manger au rez-de-chaussée, [illegible]

Cette propriété porte le No 64 de la rue St-Pierre, et vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $40 par mois payable mensuellement. Ayant été acquise par la Vve R. Locoul à titre de partage dans la succession de Raymond Locoul, par acte passé par devant Théodore Guyol, notaire, le 17 avril 1851, et enregistré au livre 53, page 551.

3° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Chartres et Royale, désigné par la lettre A, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 8 pouces 3 lignes de façade rue Toulouse, sur une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes du côté le plus rapproché de la rue de Chartres et de 129 pieds 7 pouces de l'autre côté, de là le terrain s'élargit de 2 pieds 10 pouces et 6 lignes et s'étend ensuite à 62 pieds à la limite de derrière une largeur de 36 pieds 7 pouces et 2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison de résidence confortable, en briques, à deux étages, avec balcon sur la rue. Au rez-de-chaussée il y a des salons à droite, avec des cheminées à manteaux en marbre blanc, salle à manger, vaste corridor et escalier; une chambre à l'étage supérieur; [illegible]

Cette propriété porte le No municipal 45 de la rue Toulouse et a été acquise par la Vve Raymond Locoul, en l'acte de règlement de la succession de Raymond Locoul, pardevant Théo. Guyol, notaire, le 17 avril 1851, enregistré au bureau des transferts, livre 52, page 551.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $40 par mois, payable mensuellement.

4° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Toulouse, Chartres, Royale et St-Pierre, désigné par la lettre "B" et mesurant au pied américain 35 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un entrepôt à trois étages en briques couvert en ardoises, avec une bâtisse à l'arrière en briques, à deux étages, couverte en ardoises, cabinets d'aisance, citerne, pavé en dalles, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal No. 39 de la rue Toulouse; elle a été acquise par la Vve R. Locoul de la succession de E. F. Rocker, par un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. Cour Civile du Quatrième District de la paroisse de St. Jacques, enregistré au bureau des transferts, le 16 avril 1856, livre 70, page 54. Louée à raison de $60 par mois, payable mensuellement.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, St-Pierre, Bourbon et Toulouse, désigné par la lettre A, et mesurant, au pied américain, 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur, entre lignes parallèles des 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises, avec balcon aux deuxième et troisième étages. Il y a maison de résidence et magasin. [illegible]

La partie inférieure de la bâtisse est actuellement occupée par un marchand de lampes à huile de charbon. La propriété porte le numéro municipal 143 de la rue Royale. Elle a été acquise par la veuve R. Locoul de la succession de E. F. Rocker d'après un jugement rendu le 5 avril 1856 par l'Hon. Cour Civile du 4ème District Judiciaire, paroisse St-Jacques, enregistré le 16 avril 1856, livre 70, page 52. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, loué à raison de $510 par an, au taux de $45 par mois pour les premiers six mois et de $40 pour les autres six mois.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre "B", carré d'îlet borné par les rues Royale, Toulouse, St-Pierre et Bourbon, mesurant, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages couverte en ardoises avec balcon au deuxième et troisième étage, comprenant des facilités pour magasin et résidence et contenant à l'étage supérieur salon, salle à manger, 5 chambres à coucher, grand vestibule, aussi, une cuisine en briques à deux étages, couvrant sur le côté et à l'arrière du lot, et contenant au premier dix chambres et galerie de côté, gaz partout et le rez-de-chaussée est occupé par un magasin de modes et d'articles de fantaisie.

La propriété porte le numéro municipal 145 rue Royale, et est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1883, à raison de $510 par an, payable mensuellement à raison de $45 par mois pour les premiers six mois, et à raison de $40 pour les derniers six mois.

Etant la même propriété acquise par Veuve Locoul de la même manière qu'il est dit dans le paragraphe précédent.

7° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourbon, désigné par la lettre A, et mesurant au pied américain, 23 pieds 1 pouce et 0 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 146 pieds 8 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle résidence richement finie, désignée par le No 102 rue Toulouse, et contenant un grand corridor et large vestibule, salon et salle à manger au premier étage et grand vestibule, palier, salle et sept chambres à coucher aux étages supérieurs avec balcons en fer. Les foyers ont des devants de cheminée en marbre. Aussi des cuisines en briques à deux et à trois étages recouvertes en ardoises, ayant offices, caves, magasin à provisions, chambre à laver et à repasser, une chambre à charbon et de bois, lieux d'aisance au rez-de-chaussée et galerie sur le côté, avec quinze chambres sur l'étage supérieur, gaz partout, caves, hydrant, cour pavée devant et derrière.

Acquise par veuve R. Locoul, comme suit: la moitié indivise conformément à un acte de règlement de la succession de G. R. Locoul, exécuté pardevant Theo. Guyol, le 17 avril 1851, enregistré le 22 avril 1851, livre 59, folio 551. L'autre moitié indivise de la succession de E. F. Rocker, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1856, par l'Hon. 4ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse St-Jacques.

8° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Bourbon, Dauphine et St-Louis, et mesurant, au pied américain, 23 pieds 5 pouces 0 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 146 pieds 8 [illegible]

pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles. Acquis par Veuve R. Locoul conformément à un acte de règlement pardevant Théo. Guyol, le 17 avril 1851.

Le tout conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 31 mars 1883.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste, à un, deux et trois ans de crédit, divisés en paiements égaux et en billets coupons de façon à ce que ça représente les actions de chaque héritier vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et liens et privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation et vendu sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite ou saisie et vente pour recouvrer le paiement des billets.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du montant du crédit et transféreront les polices d'assurances aux porteurs des billets et assumeront en sus du montant de leur adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1883 et déposeront un montant de 10 0/0 sur l'adjudication entre les mains de l'encanteur au moment de la vente et si les acquéreurs négligeaient de se conformer aux termes de l'adjudication et de passer leur acte de vente dans les quinze jours qui suivront, ladite adjudication ils seront considérés en défaut par le seul fait de n'avoir pas rempli les conditions de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 av—7,14,21,28,5,12 mai.

Le plus bel îlet de terre et le plus élevé dans le Deuxième District près de la rue Esplanade, dans un bon état de culture, avec résidence, écurie, etc., et près des belles résidences de MM. Bognon, Deforestier et autres.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—

Le magnifique îlet de terre, divisé en vingt-quatre lots de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, compris entre les rues St-John, Oaks, White et Dupré, à une portée de pierre de la rue Esplanade, presque tout dans un bel état de culture, avec fleurs, arbres fruitiers et arbustes, une jolie barrière presque neuve, ainsi qu'un rail sur la banquette entourant tout l'îlet, arbres vigoureux et forts, chênes, et autres.

Sur les lots Nos 1 et 2 est une jolie bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, avec deux chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres et galerie de façade en haut. Une grande écurie couverte en ardoises, grandes cuves, etc., et sur les lots 7, 8 et 9, une maison en bois avec 2 chambres, écurie, lieux d'aisance, cuves, etc. Le tout doit être vendu conformément à un plan de Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 29 avril 1883, pour les dimensions se référer au dit plan, maintenant à la Bourse.

Les fleurs et arbustes ne sont pas vendus avec la propriété, et la partie cultivée de la propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 octobre 1883.

Conditions—1/2 ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à paiement final et la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie. L'acquéreur assurera les bâtisses pour un montant qui doit être fixé par le vendeur et le transfert de la police au porteur des dits billets, devra assumer et payer les taxes pour l'année 1883 en sus du prix d'adjudication et toutes les clauses usuelles de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21,22,28 à la vente

Propriété améliorée de grande valeur dans le Deuxième District.

A l'encoignure des rues Dumaine et Claiborne, une maison en briques à un étage avec mansarde et deux corps de logis.

Succession de Bernard Lanabère.

No 8094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 19 mai 1883 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 avril 1883, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Dumaine, Ste Anne et Robertson et formant l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 64 pieds de face à la rue Claiborne.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, avec mansarde et à un étage, avec deux chambres et un cabinet ayant deux corps de logis, et une cuisine en briques à deux étages ayant deux chambres de chaque côté, cave, water-works lieux d'aisance, etc. Acquis par le défunt de Wm. Lanabère et al, par acte passé devant W. H. Pascal, notaire, en date du 5 novembre 1881 et celle pardevant O. De Armas, notaire, en date du —Janvier 1870.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 avril—14, 21, 28,—mai 5, 12, 19.

Deux emplacements pour affaires

Coin Ste-Anne et Villeré, îlet borné par la rue Robertson.

Coin Villeré et Ste-Anne, îlet borné par la rue Marais.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Villeré et Robertson désigné par le No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 71 pieds 4 pouces et de 71 pieds 3 pouces et 1 lignes sur l'autre ligne, et une largeur dans le fond de 31 pieds 11 pouces et 1 lignes formant le coin des rues Ste-Anne et Villeré.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage avec mansarde, recouverte en ardoises, contenant la chambre du coin, occupée pendant nombre d'années comme grocerie, 2 chambres et grande galerie fermée, chambre au premier étage et 2 chambres et cabinet dans la mansarde, aussi une cuisine en bois à un étage, recouverte en ardoises et ayant 2 chambres.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, formant le coin des rues Ste Anne et Villeré, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Villeré, Ste Anne et Orléans, désigné par le No 6, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 71 pieds 2 pouces et 7 lignes et 71 pieds 1 pouce et 5 lignes sur l'autre ligne de côté et 32 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, à deux corps de logis, avec mansarde, recouverte en ardoises, contenant 2 chambres, cabinet, galerie au premier étage, 1 chambre et cabinet dans la mansarde à chaque corps de logis, avec une cuisine en bois à deux étages, recouverte en ardoises de 2 chambres de chaque côté, lieux d'aisance, water-works cour briquetée, etc., etc., le tout conformément aux plans dressés par Edgar Pilié, architecte, le 14 avril 1883.

Termes et Conditions—1/2 comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour recouvrer le paiement de la totalité ou une partie des dits billets. Les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets souscrits et transférer les polices d'assurances au détenteur des billets, rembourser les primes d'assurances non expirées et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de l'année 1883 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant O. Drouet, not., aux frais des acquéreurs. 21 avril—à la vente

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Blanc, Mme Vve	Laporte, Harry
Bertin, Philippe	Miedzinski, Paulin
Bouillon, Eugène	Moisonnet, Emma Catherine
Boudet, Numa	
Castet, Mme Anne	Motsy
Chanu, Alfred	Narboux, Jean Marie
Clément, Charles	Noseny, Emile
Coat, Mr	Omellié, Jean
Chalaron, Jacques	Ply, Mr
Colin, J B	Peraine, De née Malapie Tulpin
Cornioh, Louis Michel	
Cavalier, Mme Fanny, née Laporte	Renaud, Catherine
	Rotgé, Dominique et Jean
Cohen, Mlle Mathilde	
Despax, Ja Mie	Roulet, Ja Bte
Delds, Mme Vve	Sénécal, Mme
Dallery, Claudius	Toulandou, Jean
Duvillier, E L	Taberon Eugène
Fischer, Laurent	Thévenin, De Vve
Fraissinet, Ferdinand	Trebucq, les époux
Guenivet, Ja Pierre	Upery, Bernard St.
Levy, Pierre	Vallière, Joseph
Le Marechal, Charles	Venot, les époux
Laschemagne, Frédéric	Vigenne, Jean

Le Consul Général de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAJ.
La Nlle-Orléans, le 1er avril 1883

INSTITUTION CURTO. Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à option. 17 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Propriété Améliorée et de valeur, Dans le Deuxième District.

Rue de la Douane. Aux Nos 244 et 246 de la rue de la Douane, entre Trémé et Marais—Grande maison de résidence, double, en bois.

Au No 155 de la rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne, une bâtisse en briques à un étage, avec mansarde; un restaurant et un poste aux huîtres y sont établis sous le nom de "Bon Ton."

Au coin des rues Douane et Dauphine, une bâtisse en bois à un étage; un magasin de cigares et un salon de coiffures y sont établis.

Rues Conti et Marais. Trois bâtisses en bois, etc.

Chemin du Bayou. Aux Nos 191 et 193 Chemin du Bayou, entre St-Claude et Marais, une maison de résidence en bois, double, avec mansardes.

Rue des Ursulines. Au coin des rues Ursulines et Trémé, une belle maison de résidence pour famille, en bois, double.

Un terrain au contigu à la dernière propriété citée.

Rue Dumaine. Au coin des rues Dumaine et St-Claude, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Au No 174 de la rue Dumaine, entre St-Claude et Remparts, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Rue Bourgogne. Au No 197 de la rue Bourgogne, entre St-Louis et Toulouse, une maison de résidence double, en bois.

Rue St-Louis. Au No — de la rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne, une maison de résidence double, en bois, avec mansardes.

Succession de Joseph Paul Lieutaud, No 6725 du Dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 28 avril 1883 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un décret de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 16 mars 1883, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville formant le coin des rues Dauphine et Douane, dans le carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Douane, Bourgogne et Bienville, le terrain mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur une profondeur et façade rue Douane de cinquante-cinq pieds huit pouces et 2/8 de lignes. Vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1883 à raison de $40 par mois payable mensuellement.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage couverte en ardoises au coin des rues Douane et Dauphine, ayant quatre chambres; une bâtisse en bois contiguë à cette dernière et portant le No 145 de la rue de la Douane ayant deux chambres, une cuisine à deux étages de trois, ayant quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété est celle qui a été acquise par le dit Lieutaud par achat de la succession de M et Mme Larrieu, selon un acte passé pardevant Selim Magner, notaire en date du 27 novembre 1856.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues St-Claude, Tremé et Quartier, désigné par le No 10, et mesurant, mesure américaine, 32 pieds de façade sur le Chemin du Bayou, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages divisée en deux corps de logis ayant 2 chambres et une galerie de chaque côté, avec rez-de-chaussée, et dans attique, une chambre de chaque côté. Toutes les bâtisses en bois, à deux étages, ayant deux chambres de chaque côté, cour briquetée hydrant, lieux d'aisance, etc. Toute la bâtisse est couverte en ardoises, et porte les numéros municipaux 191 et 193 du Chemin du Bayou. Cette propriété a été acquise par le dit Lieutaud de la Succession de Pierre Lambert, selon un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, notaire en cette ville, en date du 28 février 1849.

3° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Remparts et Conti, terrain mesurant trente-neuf pieds six pouces de façade rue St-Louis, sur soixante un pieds une ligne de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage avec mansarde couverte en ardoises divisée en deux corps de logis ayant deux chambres et une galerie, une chambre de côté dans la chambre et la mansarde, une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, ayant une chambre à l'étage supérieur, une chambre à l'étage inférieur, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. La propriété porte le numéro municipal— de la rue St Louis. C'est la propriété acquise, par achat, de la succession de Dame Vve Dallet, selon un acte passé pardevant O. De Armas, notaire en cette ville en date du 2 mai 1857, enregistré au bureau des transferts, livre 73, folio 89.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues d'Ursulines, Tremé, Marais et St Philippe, terrain mesurant trente deux pieds de façade rue des Ursulines sur 95 pieds 11 pouces de profondeur rue Tremé.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à deux étages, jolie et confortable, couverte en ardoises, ayant, de chaque côté, trois chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, balcon rue des Ursulines; une cuisine double à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, hydrant, lieux d'aisance, etc. Cette propriété a été acquise, par achat, par ledit P. Lieutaud, de Eugène et de Angèle Lefèry, selon un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 10 mai 1853, enregistré au bureau des transferts, livre 79, folio 57.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Conti, Marais, Bienville et Villeré, désigné par le No 7 du carré d'îlet 30, sur un plan dressé par Bougerot, voyer, en date du 26 décembre 1840 et déposé sous le No 78 du livre de plans de Félix Grima, notaire en cette ville. La dite propriété forme le coin des rues Conti et Marais, et mesure—mesure américaine—30 pieds 7 pouces de face rue Conti, sur 95 pieds de profondeur et de face rue Marais, ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds de largeur, située à l'arrière plan du dit terrain, et commune à cette propriété et aux terrains contigus.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, avec un magasin au coin, deux chambres et un cabinet y attenant; une bâtisse en bois à deux étages, No 73 rue Marais, ayant deux chambres; une bâtisse en bois à deux étages, No 71 rue Marais, ayant 4 chambres, galerie de côté; une cuisine en bois à deux étages, ayant 4 chambres hydrant, lieux d'aisance, etc., etc. Cette propriété a été acquise par ledit Paul Lieutaud, par achat d'Edgar Montégut, selon un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en date du 1er février 1859, enregistré au bureau des transferts, livre 76, folio 449.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, St Louis, Remparts et Toulouse, désigné par le No 2 et mesurant 33 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 89 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage avec mansarde couverte en ardoises, avec deux corps de logis ayant chacun deux chambres et une galerie, une cuisine à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres à chaque étage et deux corps de logis, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Cette propriété porte le No municipal 127 de la rue Bourgogne, étant la même propriété acquise de Mme Veuve Leduc par acte passé par Cuvellier et Peters, notaires, le 21 mars 1859, enregistré dans le livre 76, folio 50.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Dumaine, désigné par le numéro Un, et mesure 29 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade à la rue St Claude de 75 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois pour famille, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant deux corps de logis avec trois chambres sur chaque côté au rez-de-chaussée, et une chambre de chaque côté dans la mansarde, une cuisine en bois, à deux étages, couverte en ardoises, avec deux chambres de chaque côté, water-works lieux d'aisance, etc., acquis par ledit Lieutaud de la succession de L. A. Pigneguy, conformément à un acte passé le 8 avril 1857 pardevant M. Prieur.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Claude, Ste Anne et Remparts, désigné par le No 8 et mesurant 34 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 75 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en bois avec mansarde, couverte en ardoises, ayant deux corps de logis, avec trois chambres de chaque côté, au rez-de-chaussée et une chambre dans la mansarde, une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant de chaque côté deux chambres, water-works, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 174 rue Dumaine, étant la même achetée par le dit Paul Lieutaud de L. A. Pigneguy par acte passé pardevant Denis Prieur, alors notaire, le 8 avril 1859.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Marais et Trémé, désigné par le numéro 8 de l'îlet 97, et mesurant 42 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114 pieds. Les améliorations consistent en une très grande bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, ayant deux chambres, un cabinet et une galerie de chaque côté, une cuisine double en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant quatre chambres de chaque côté, water-works, lieux d'aisance, cave, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 244 et 246 de la rue Douane, étant la même propriété acquise par le dit Paul Lieutaud par achat de la succession de Javier Nata par acte passé pardevant Cuvellier et Peters notaires le 30 avril 1858, enregistré au bureau de transfert, livre 73 folio 660.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

10° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Tremé, Marais et St Philippe, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles étant une partie du grand lot ou parcelle de terre, que par acte passé pardevant Felix de Armas, anciennement notaire, le 12 septembre 1826, André Dimitry a acquis de Marie Françoise Mayorquez. Les bâtisses sur le terrain ne sont pas vendues avec la propriété; vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1885, à raison de $3 par mois, payables mensuellement; acquise par le dit Paul Lieutaud, par achat de la succession de M. Monteloup, par acte passé pardevant Cuvillier et Peters, le 6 octobre 1859.

11° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Bourgogne, Dauphine et Bienville, mesurant environ 38 pieds de face à la rue de la Douane sur 60 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après les plans de Edgar Pilié, architecte en date du 19 mars 1883.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, avec attique, couverte en ardoises, occupée par le restaurant et poste d'huîtres "Bon Ton", ayant au rez-de-chaussée 4 chambres, deux cabinets, une galerie, une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, bâtisse en bois sur le côté ayant une chambre, hydrant, citerne, lieux d'aisance, vendue sujette à un bail expirant le 31 août 1883, à raison de $35 par mois, payé mensuellement ensemble avec 15 actions de $500 chaque de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, etc.

La propriété porte le No municipal 155 de la rue de la Douane, elle a été acquise par achat, par Paul Lieutaud, de Mme Vve François Bernard, pardevant A. Ducatel le 2 mars 1859.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec tous les autres clauses habituelles d'assurance, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le montant des dits billets. Pour ce qui concerne la propriété ci-dessus décrite, l'acquéreur assumera toutes les obligations du défunt comme actionnaire du "Planters Consolidated Association of Louisiana," l'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
23 mars—23 24 31—avr 7 14 21 28

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées.

Succession d'Eliza P. Macias.

No 1509. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division E, daté du 13 mars 1883, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans le faubourg St Jean, Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Cinquième, Sixième, St Jean et Washington, désigné comme le numéro 1 de l'îlet numéro 18 sur un plan de C. Giroux, déposé dans le livre de plans, plan numéro 58, du bureau de A. Chiapella, alors notaire en cette ville, le dit lot mesurant 32 pieds 4 pouces 11 lignes de face à la rue St Jean sur 128 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, avec toutes les appartenances et dépendances. Etant la même propriété acquise par ladite défunte Macias de A. P. Bier, par acte devant A. Barnett notaire, daté du 4 mars 1873.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout en dépendant et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fugazin, Craps ou Bourgogne, Dauphine et Peeters mesurant 30 pieds de face rue Craps, sur 90 de profondeur.

Quatorze lots contigus de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clark, Baudin, D'Hémécourt et Génois désignés par le No 1 jusqu'à 14 inclusivement, sur un plan de A. Castaing daté du 22 janvier 1862 ayant les dimensions suivantes, savoir: Les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 27 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Baudin sur 100 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Le No 1 formant le coin des rues Baudin et Clark. Les Nos 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Clark sur 138 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur.

Les Nos 10, 11, 12, 13 et 14 mesurant chacun 27 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue D'Hémécourt sur 100 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur. Le No 10 formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias, par achat de Wm Nicholas Schmidt, par acte devant Robert J. Ker, notaire, à la date du 26 septembre 1870.

Un îlet de terre situé dans le même Premier District, dans l'îlet borné par l'Avenue Hagan et les rues Clark, Commune et D'Hémécourt désigné par le No 117, composé de quatorze lots numérotés de 1 à 14 inclusivement, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui en dépendant. Acquis par ladite défunte, Mme Macias, par achat d'Octave Anfoux, par acte devant Robert J. Ker notaire daté du 16 mai 1871.

5° Un autre lot de terre, situé dans le premier district, désigné par le No 114, borné par l'Avenue Hagan et les rues de D'Hémécourt, Baudin et Clark, d'après un plan de A. D'Hémécourt, daté du 14 février 1849 subdivisé en 22 lots de terre numérotés de 1 à 22 inclusivement étant la même propriété acquise par la dite défunte Mme Macias, par achat d'Octave Anfoux, par acte devant Robert J. Ker, notaire à la date du 12 juin 1871.

6° Dix-sept lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges en servitudes et dépendances situés dans le premier district, et composant tout l'îlet compris entre les rues Génois, D'Hémécourt et Clark, et désignés par les Nos 1 à 17 inclusivement, de l'îlet No 116 suivant un plan fait par C. T. Dunbar, voyer, en date du 12 décembre 1848, et suivant une copie faite par J. A. D'Hémécourt, le 16 février 1849, tous deux déposés au bureau de Jules Mossy, notaire en cette ville, les dits lots ayant les dimensions suivantes, savoir: les lots Nos 1, 2, 7 et 8, chacun 34 pieds 9 pouces de face à la rue D'Hémécourt; les lots Nos 3, 4, 5 et 6, chacun 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Génois, les Nos 4 et 5 chacun 34 pieds 7 pouces de face à la même rue, tous ayant une profondeur de 109 pieds [illegible] largeur dans le fond; le lot No 8 même largeur ou le No 5, et le No 7, 34 pieds de largeur dans le fond, le lot No 1 formant le coin des rues D'Hémécourt et Génois et le lot No 8 formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt. Les lots Nos 9 à 16 inclusivement formant toute la façade sur la rue Commune, le lot No 9 forme le coin des rues Commune et Clark, sur laquelle dernière rue il mesure 111 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, et le Lot No 16 forme le coin des rues Commune et D'Hémécourt sur laquelle dernière rue il mesure 126 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et par les lots Nos 9, 10, 11, 12, étant bornés par les lots Nos 5, 6, 7 et 8. Dans le fond et les lots Nos 13 à 16 inclusivement, étant bornés par les lots Nos 1, 2, 3 et 4. Le dit lot No 17 mesure 136 pieds 7 pouces de face à la rue Génois sur 138 pieds 6 pouces de profondeur.

Lesquels dix-sept lots de terre forment tout l'îlet No. 116, laquelle propriété a été acquise par la dite Mme Macias, par achat de John H. O'Connor par acte devant S. Magner alors notaire en cette ville, daté du 9 juil et 1868, enregistré au bureau des aliénations, livre 95, folio 253.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets garantis par le privilège de vendeur sur la propriété, portant huit pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles non aliénando, cinq pour cent de frais d'avocat en cas de poursuite, transfert de polices d'assurances, et le paiement par l'acquéreur de toutes les taxes dues dans l'année 1883, pardessus et en outre du prix d'enchère.

Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, devant Andrew Hero, Jr. notaire aux frais des acquéreurs.
30 mars—30,31,7,14,21,28 av 5 mai

Belle propriété rue Remparts, centralement située.

No 219 rue Remparts, entre Dumaine et St Philippe.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts Dumaine, St Claude et St Philippe, mesurant 67 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques, à un étage, ayant quatre chambres et cabinets et autres dépendances. Le tout connu comme No 219 rue Remparts.

Comme cette propriété est un placement sûr et avantageux elle doit appeler l'attention toute particulière des capitalistes, ou ceux qui veulent bâtir une belle résidence pour leur confort, le terrain étant amplement assez grand, dans un voisinage exceptionnellement bon et dans une des plus belles rues du deuxième district.

Termes et conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets à ordre à un et deux ans, ensemble avec les intérêts déjà acquis et à venir chacun pour une somme de $766 66, dus respectivement le 15 juillet 1883 et le 15 juillet 1884, portant intérêt à raison de 8 pour cent de la date jusqu'à parfait paiement, et la balance comptant. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1883, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28 à la vente

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS.

Des derniers modèles.
Bagues en diamants, montures riches nouvelles.
Epingles montées en diamants pour messieurs.
Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.
Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.
Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.
Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.
Chaînes d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.
Superbes Pendules françaises et américaines—Argenterie massive, Plaqué assorti.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc.—Vêtements assortis pour hommes et femmes —Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale,—LUNDI, 30 avril 1883, à 10½ heures A. M. ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglada, encoignure Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.
25avril—

[illegible]